Union syndicale Solidaires

Solidaires informatique
Union Syndicale Solidaires ITEC

Solidaires
Unitaires
Démocratiques

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

juillet 2016

N°127

Astreintes : Page 1

AG Actionnaires, Billet 500 €,Tractage St Ouen : Page 2

Concours CUBA, Pression manager, 219 jours, Cooptation : Page 3



Après 2 années de négociation, SUD Groupe GFI signe l'accord sur les astreintes

Histoire d'une âpre négociation

Depuis de nombreuses années SUD-Solidaires se bat pour faire respecter le droit et protéger la santé des salarié-e-s dans le cadre des astreintes. Des efforts non vains puisqu'à force de procédure pour délit d'entrave, de questions DP, d'intervention auprès de l'inspection du travail, etc., les infractions baissent, notamment sur la prise du repos quotidien et hebdomadaire, le paiement des frais, …

Il y a plus de 2 ans, nous avions commencé les négociations sur les astreintes après celles sur le travail atypique (nuit, dimanche, jours fériés). En janvier 2015, la direction avait suspendu ces négociations et tenté de mettre en place une note de service. SUD Groupe Gfi était alors intervenu auprès de l'inspection du travail pour dénoncer une mascarade de négociation obligatoire avant la mise en place d'une décision unilatérale de l'employeur, ainsi que des clauses abusives et contraires aux dispositions légales et aux arrêtés ministériels en vigueur sur ce sujet.

Nous avons ainsi empêché la mise en œuvre de cette note de service illégale, et obligé la Direction à revenir à la table des négociations

Les astreintes s'appuyant, à ce jour, sur une note de service floue et minimaliste datant de 2006, et mise en place chez Gfi IP, il nous est apparu important d'obtenir un accord permettant de mettre en place des règles sur l'organisation, le temps de repos, l'affectation et les moyens, la fréquence, le déplacement, et des contreparties financières plus favorables.

Une première version d'accord a été refusée par nos adhérent-e-s en avril 2016, elle aura donc été revue et améliorée durant 2 séances de négociation en juin. Cette dernière version a été validée par nos adhérent-e-s (66% des réponses).

SUD GFI signera donc l'accord pour une mise en application au 1er juillet.

SUD GFI éditera bientôt un guide pour les salarié-e-s, sur les astreintes, pour que les règles de l'accord et du code du travail soient bien respectées. Nous savons bien qu'il y aura toujours quelques responsables indélicats qui voudront détourner l'esprit de l'accord en l'interprétant à leur façon. **Si vous constatez la moindre dérive, appelez-nous !**

Pourquoi nous avons signé l'accord sur les astreintes

Avant tout parce que nos décisions sont démocratiques. Chez nous ce ne sont pas quelques têtes pensantes qui prennent les décisions. Ce sont nos adhérent-e-s, qui pratiquent souvent les astreintes, qui connaissent le sujet et qui ont élaboré les revendications portées ensuite par les délégués syndicaux.
Aucun accord ne peut être parfait, nous en sommes bien conscients. Nos adhérent-e-s ont toutefois acté un certain nombre d'améliorations importantes :

- la notion de volontariat qui s'appliquait en l'absence d'accord est maintenue dans les mêmes conditions c'est à dire que l'astreinte ne s'impose qu'aux salariés dont cela est spécifié dans le contrat de travail,
- la définition claire de l'astreinte, de l'intervention et du temps de travail effectif,
- délai de prévenance, rappel des temps de repos, baisse de l'amplitude horaire,
- la possibilité de bénéficier d'un report du temps de repos dans des situations exceptionnelles et non planifiées,
- la limitation de la fréquence des astreintes,
- l'augmentation des contreparties financières,
- le doublement des primes pour les 24 et 31 décembre,
- le principe une heure entamée, une heure payée.

Bien sûr les élu-e-s SUD continueront à contrôler les CRA des salarié-e-s en astreintes pour vérifier l'application de cet accord dès le 1er juillet.

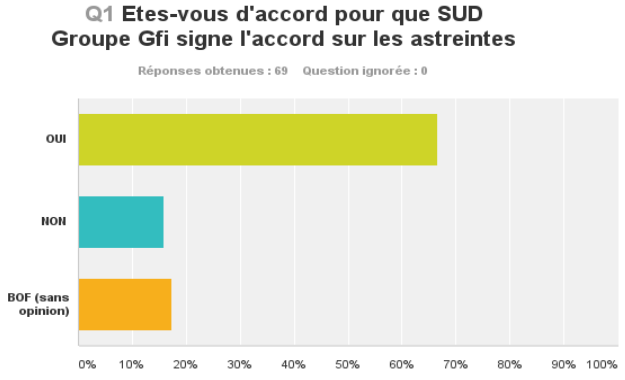

Assemblée Générale des actionnaires de Gfi

Ce 28 juin se tenait au siège de Gfi l'Assemblée Générale des actionnaires en présence des administrateurs de Mannaï, avec un ordre du jour chargé et de nombreux votes :

- Attribution de 10 millions de dividendes
- Fixation des jetons de présence
- Prime de 360 000 € pour la société de M. Rouaix
- Honoraires complémentaires de M. Rouaix (sous réserve de l'atteinte de résultats) de 2 000 000 € en 2017 et 2 000 000 € en 2020.

Nous assistions à cette réunion en tant que représentant du CCE. Après un long exposé sur les excellents résultats du Groupe en France et à l'étranger, nous avons donc interrogé notre président sur l'impact de ses résultats sur la politique salariale. Après un temps d'hésitation, changement de braquet, on a parlé de la crise et des difficultés liées à un marché tendu et des clients qui tirent tout le temps les prix vers le bas. Finalement quand on parle aux actionnaires tout va bien, quand on s'adresse aux salarié-e-s tout va mal !





DISTRIBUTION GRACIEUSE DE BILLETS DEVANT LE SIEGE DE GFI

Pour dénoncer le détournement de l'argent par Gfi au seul profit des actionnaires, SUD GFI avait décidé de distribuer le 28 juin des billets de 500 € à l'effigie de notre président.
Une action accueillie avec le sourire des salarié-e-s qui auront aussi pu découvrir comment se créent les richesses à Gfi puisque nous avions expliqué cela au dos de nos billets :

ACTIONNAIRES, FONCTIONNAIRES !

Mais comment se rémunèrent aujourd'hui nos actionnaires ?
Par une présence épisodique aux conseils d'administration récompensée grassement par des jetons de présence.
Par des actions gratuites distribuées de façon discrétionnaires par centaines de milliers.
Par la confiscation de la valeur ajoutée créée par les salarié-e-s.
Mais ce n'est pas tout car ce n'est pas assez pour notre nouvel actionnaire ! Jugez vous-même :
- en 2015, Gfi aura perçu 10 millions d'euros au titre du CICE
- en 2016, Gfi aura versé 10 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires.

Le MEDEF avait promis de créer 1 million d'emploi avec ces sommes délirantes versées sans engagements. Gfi aura trouvé une autre utilisation à ces subventions de l'état. Détournement de l'argent public ?

SALARIÉS, ABUSÉS !

Et côté salarié-e-s, quoi de neuf niveau rémunération ? Pas grand-chose, il faut l'avouer.
Des enveloppes d'augmentation au rabais, accordées en toute obscurité, et au bénéfice de quelques-uns choisis en toute opacité selon des critères secrets, des écarts de salaires Hommes/Femmes qui ne se réduisent pas, et encore et toujours des salarié-e-s oublié-e-s des plans d'augmentation depuis 3, 4, ...10 ans !

Consolons-nous avec la participation !
Un groupe international qui génère des millions de bénéfice ne peut qu'en faire profiter ses salariés sur la part variable qu'est la Participation. Hasard, manque de chance ou manipulation comptable, les salarié-e-s de Gfi devront se partager encore une fois les miettes d'un gros gâteau :

En 2016, les salariés percevront en moyenne 19 euros de participation. Bonnes vacances !

CONCOURS CUBA

Le concours bat son plein, les favoris du mois précédent se tirent la bourre pour garder leur place, tenir la corde n'est pas facile. Les outsiders font tout pour remonter la pente. Quelle émulation, quelle motivation ! Il est vrai que l'enjeu est important. Nous espérons que comme dans certaines compétitions actuelles, le mot RESPECT fait partie des valeurs de nos compétiteurs. (Voir plus bas)

PRESSION de Managers sur des élus (parce qu'ils sont élus ?)

Mme Laik nous a informés au cours du dernier CCE que durant les MUG (Mini Université Gfi) les managers avaient une « mini » formation sur les élu-e-s. Certains n'ont pas dû être très attentifs, car leur comportement est toujours au-delà de la limite du supportable, entraînant certain-e-s élu-es à se retrouver en arrêt maladie, tellement la pression exercée est forte. Vouloir être bien placé pour le voyage à Cuba ne justifie pas nous l'espérons l'attitude scandaleuse de ces managers envers les salarié-e-s qui sont sous leur responsabilité. (Voir plus haut)

Vérifiez vos heures et jours travaillés !
219 jours sur 2015-2016
Dernier épisode ?

Sur la période qui va du 1er juin 2015 au 31 mai 2016 nous avons compté 256 jours ouvrés.

Si vous êtes en modalité 1 vous pouvez être ainsi amené à travailler 1620 h, et en modalité 2 c'est 219 jours.

Hasard ou coïncidence, après notre courrier à l'inspection du travail, sans attendre son retour, la direction a décidé d'ajouter dans la feuille de paie de juin, un nouveau compteur, qui indiquera votre **nombre THEORIQUE** d'heures travaillées, ou de jours travaillés sur cette période. Vérifiez avec vos 12 CRA de la période.

En modalité 1 Si vous dépassez 1607 h, en ayant défalqué vos heures supplémentaires si vous en avez effectué, alors faites-vous payez les heures de dépassement en heures supplémentaires.

En modalité 2 Si vous dépassez 218 jours, votre manager qui lui est au courant car il reçoit chaque mois le décompte de vos jours travaillés, aurait dû vous accorder avant fin mai, un jour de congé supplémentaire. Si ce n'est pas fait, il doit vous le donner sous forme d'AA ce mois-ci.

EN CAS de Non-respect de vos droits n'hésitez pas à nous contacter.



COOPTATION Chez Gfi

En cette période de foot, rappelez-vous, la coupe du monde aura lieu au Qatar en 2022. L'attribution avait fait polémique. Quelques semaines plus tard, un ancien champion, futur ancien numéro 1 à l'UEFA, plaçait ainsi son fils dans Qatar Sport Investment (propriétaire du PSG).

Cela pourrait inspirer certains chez Gfi. Si on veut toucher la prime de cooptation sans vouloir perdre ses amis, on peut toujours placer des proches de sa famille.

Vous pouvez aujourd'hui compter sur tous ces DS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Marc AUBERTIN (DSC) 06 70 40 47 88
Henri BŒUF (Rhône-Alpes) 06 11 40 68 31
Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 70 49 84 93
Laurent CALVET (GFI IP) 06 32 05 00 92
Eric CASSAGNAUD (Chronotime) 06 49 92 72 21
Geneviève DELJOUGLA (Sud-Ouest) 06 60 63 70 98
Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30
Didier LASSISSI (IdF) 06 32 53 32 88
Laure NETZ (Méditerranée) 06 09 34 78 20
Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21 36
Régis SCHAFRAN (Nord) 06 52 06 49 98
Patrice SCHIFFLI (Est) 06 04 17 12 05
Alexis ZADOUNAÏSKY (Ouest) 06 75 24 70 09
Nadira ZEROUAL (IDF) 06 03 52 71 67